

données et sur la gestion conjointe de cette initiative précise la procédure à suivre pour mettre en place la Commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données. Dans le meilleur des cas, il faudra compter au minimum quatre à six mois pour sélectionner ses membres, à partir de la publication du règlement spécifique fixant la procédure de sélection.

À l'heure actuelle, les Parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie doivent collaborer pour procéder à la sélection des membres susmentionnés. À cet effet, ils ont conclu un accord de coopération, le 10 avril 2014, accord qui n'a pas encore reçu d'assentiment par décret. Cet accord de coopération entre parlements fixe le mode de fonctionnement des bureaux pour leur collaboration dans la procédure de sélection des membres de la Commission.

Il y a lieu par ailleurs de considérer que la banque-carrefour d'échange des données est l'intégrateur de service de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie et qu'il lui revient de ce fait de garantir des échanges sécurisés de qualité. Précisons également que la banque-carrefour devra également jouer le rôle de secrétariat de la future Commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données.

En l'absence de cette dernière, la banque-carrefour a conclu un accord tacite de collaboration avec la Commission de la protection de la vie privée. Cette dernière s'engage à rendre des avis lorsque cela s'avère nécessaire. Concrètement, dès que l'intervention de la Commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données est sollicitée, la Commission de la protection de la vie privée se prononce sur la question qui lui est soumise. À cette fin, les demandes sont transmises par la banque-carrefour à la Commission de la protection de la vie privée. Les échanges de données restent donc soumis à une autorité de contrôle compétente dans la protection des données.

Il faut toutefois noter que le champ d'application de la Commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données ne couvre que les sources authentiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie. À ce jour, il n'existe pas encore de sources authentiques, au sens de l'accord de coopération du 23 mai 2013, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs projets sont cependant en cours de développement.

L'absence de la Commission n'est donc pas encore réellement problématique à ce jour. Toutefois, il est nécessaire de voir sa mise en place aboutir dans un futur proche, afin de ne pas risquer de nuire au développement des projets y afférents.

C'est la Commission de la protection de la vie privée, par l'intermédiaire de ses comités sectoriels, qui est compétente pour statuer sur les échanges de données vers des sources authen-

tiques fédérales telles que le Registre national, la Banque carrefour de la sécurité sociale, le SPF Finances, etc.

Enfin, aucun crédit n'est effectivement prévu pour cette commission, tant dans le budget initial que dans l'ajustement de 2016.

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, vous êtes plus prudent que Willy Claes. Vous ne donnez plus de date. Vous parlez d'une mise en place dans un futur proche... Je rappelle quand même que cet accord date du 23 mai 2013, avant l'ère Flahaut. M. Flahaut doit faire «bouger les lignes»!

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – C'est le Parlement qui doit mettre en place la commission, Monsieur Knaepen!

M. Philippe Knaepen (MR). – Vous nous dites qu'il y a un accord de coopération signé le 10 avril 2014. Vous parlez de quatre à six mois pour la mise en place, à partir de la publication. Vous parlez aussi d'un accord tacite – je n'ai pas très bien compris. Je reviendrai vers vous sur cet élément.

5.4 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Amélioration et websécurité des sites et plateformes internet des services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit la mise sur pied d'une plateforme numérique ambitieuse comprenant plusieurs fonctionnalités, afin d'y permettre l'accès à de multiples outils pédagogiques numériques (échange d'expériences, partage de bonnes pratiques, etc.). Cette nouvelle plateforme aura d'ailleurs pour vocation de fédérer l'ensemble des sites existants. En outre, l'espace enseignant – plateforme permettant aux professeurs d'y trouver toutes les informations administratives relatives à leur carrière – devrait prendre une place particulièrement importante dans ce processus de centralisation et de numérisation des contacts entre les acteurs de l'enseignement et l'administration. C'est pourquoi il semblerait bien que les investissements dans l'informatique et la sécurisation des infrastructures devront être à la hauteur de ces ambitions; d'autant plus que des informations sensibles pourraient y circuler et y être exposées davantage.

Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé, fin février de cette année, que l'Etnic, le pôle de compétences TIC de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait mis en œuvre une stratégie

d'amélioration de la protection de ses infrastructures et qu'à votre initiative, 570 000 euros supplémentaires avaient été inscrits dans le budget 2016 y relatif. L'idée était de se donner les moyens de faire face le plus efficacement possible aux attaques. En outre, une procédure de recrutement d'un spécialiste en websécurité avait été lancée.

Estimez-vous que le budget augmenté de 570 000 euros est suffisant pour garantir la sécurité des infrastructures? Pouvez-vous nous dire si le spécialiste en websécurité a finalement été engagé et s'il est en fonction aujourd'hui? Quelle sera la priorité de son action? À combien se porte le nombre de spécialistes dédiés à la websécurité? Estimez-vous ce nombre suffisant au regard des nouveaux développements que devraient connaître les infrastructures informatiques du ministère? Quelles conclusions ont-elles pu être tirées lors de la dernière réunion de l'Etnic en la matière?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – L'ETNIC s'est lancée dans un important chantier visant la réorganisation de la sécurité des systèmes d'information dont elle assume la gestion.

L'objectif est bien opérationnel, dans une perspective de sécurisation accrue de ses infrastructures techniques, mais également d'ordre organisationnel, par la mise en œuvre d'un programme visant à installer un vrai système de management de la sécurité des systèmes d'information, dans un cadre de bonnes pratiques selon les normes ISO.

L'objectif à long terme est de positionner l'ETNIC comme un pôle d'excellence quant à la sécurité, via l'obtention d'une certification reconnue. Son budget 2016, augmenté de 570 000 euros, est suffisant pour assurer les investissements pour 2016 et 2017.

Pour répondre à la seconde partie de votre question, un spécialiste des infrastructures de sécurité a bien été recruté et est en fonction depuis le début du mois de mai. La priorité de son action est d'ordre opérationnel. À court et moyen terme, il est chargé de définir et d'assurer la mise en œuvre d'une nouvelle architecture des systèmes de défense permettant l'alignement des infrastructures techniques avec les exigences de sécurité, de continuité et de conformité. Il assurera également une mission d'audit du système d'information par des évaluations régulières et formulera des propositions d'amélioration pour les équipes techniques

et de développement, afin de les aider à inscrire leurs pratiques dans un cadre d'amélioration de la sécurité sur le long terme.

Il a également été procédé au recrutement d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information chargé de mettre en œuvre une organisation cohérente de la sécurité. Il s'agit ici d'un travail de fond devant être mené afin de garantir, sur le long terme, une sécurité efficace pour notre système d'information, face aux nouvelles menaces et une conformité aux aspects légaux, principalement en ce qui concerne les données personnelles.

Actuellement, six spécialistes s'occupent de la sécurité au sens large à l'ETNIC. Des engagements à moyen et long termes sont encore à prévoir, principalement pour les aspects portant sur les plans opérationnels de continuité.

Pour terminer, je tiens à préciser qu'en ce qui concerne le Pacte d'excellence mentionné dans votre question, la sécurité des plateformes y afférent relèvera principalement de la plateforme d'*Identity and Access Management* Cerbère qui assure déjà un très haut niveau de sécurité pour la gestion et au contrôle centralisé des identités et des accès. Cette plateforme est reconnue comme étant une des plus abouties du secteur public belge et ne nécessite pas d'investissement supplémentaire pour le déploiement de nouveaux outils web sécurisés.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Comme vous l'avez bien souligné, cela fait une dizaine d'années que l'enseignement se dote d'outils performants – primevère, ciel, cerbère – permettant la simplification administrative pour les différents acteurs et un traitement plus rapide des données parfois sensibles puisqu'elles sont sujettes à la protection de la vie privée.

Il était donc important de vous interroger sur la sécurisation de ces données. À la veille de l'ajustement budgétaire, vous aviez annoncé que 570 000 euros, que vous disiez être suffisants, avaient été dégagés à cet effet et nous nous en sommes réjouis. Le fait que la personne soit engagée depuis début mai nous rassure. La volonté de sécuriser notre informatique va dans le bon sens.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 55.*